

APPEL D'OFFRE

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective

Peintre industriel

Préambule

Les partenaires sociaux ont souhaité, dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2009 dans son article 115, permettre la mise en place d'actions collectives en réponse à des besoins identifiés par une branche professionnelle, après avis de la CPNE de la branche.

Dans la continuité de l'ANI, la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels a créé la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) dite « collective ». L'article L. 6326-3 du code du travail précise le cadre de la POE collective.

Les partenaires sociaux de la métallurgie, dans l'accord national du 1^{er} juillet 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, ont souhaité favoriser la mise en place de la POE collective pour les métiers industriels en tension.

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

Contexte

L'industrie est le premier maillon de la chaîne du développement économique. Elle forme le socle sur lequel s'appuient les entreprises de services pour développer leurs activités.

Le besoin en main-d'œuvre qualifiée a donc un impact important sur la croissance économique et l'emploi.

Or l'industrie souffre d'une pénurie de main d'œuvre sur des métiers dits en tension qui ont été définis par l'Observatoire prospectif et analytique des métiers et qualifications de la Métallurgie.

Les entreprises de la Métallurgie du département rencontrent des difficultés depuis plusieurs années pour recruter du personnel qualifié.

Des enquêtes menées auprès des entreprises ont permis de collecter un nombre important de postes à pourvoir dans le département de l'Ain et à confirmer les difficultés de recrutements sur différents métiers (dont dans le domaine de la peinture industrielle).

Ces besoins ont également été confirmés lors du forum de l'emploi organisé en 2016 et des visites menées régulièrement dans les entreprises de la Métallurgie.

Nous comptabilisons également bon nombre d'offres d'emploi proposées par les entreprises du territoire sur le métier de peintre industriel.

Afin d'identifier des solutions à proposer aux entreprises de notre branche, nous avons décidé de mettre en œuvre le dispositif Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective dans le domaine de la peinture et plus particulièrement pour le poste de peintre industriel.

Objectifs généraux

- **Attirer des demandeurs d'emploi jeunes ou adultes vers le métier de peintre industriel ;**
- **Acquérir les compétences requises pour occuper un emploi de peintre industriel.**

L'objectif final sera de permettre à ces demandeurs d'emploi d'accéder à l'emploi au terme de la préparation opérationnelle à l'emploi.

Contenu attendu

- Connaissance produits (peinture liquide / peinture poudre)
- Préparation support et traitement de surface
- Lecture de plan
- Techniques d'application
- Contrôle qualité
- Hygiène et sécurité

La validation de la formation par une certification reconnue sera un plus à la proposition formulée par le prestataire.

Publics visés

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi à la date du démarrage de l'action de formation, indemnisés ou non.

Une attention particulière devra également être observée entre le lieu d'habitation des demandeurs d'emploi et les entreprises visées par cette action.

Organisation de la formation

L'action devra débuter au cours du dernier trimestre 2016 pour se terminer au plus tard trois après le démarrage. La formation ne pourra pas excéder 400 heures (incluant une éventuelle période tutorée en entreprise).

Le nombre de participants visé est compris entre 12 et 14 personnes, indemnisées par le Pôle Emploi sous statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Le lieu de la formation sera à définir en fonction des candidats retenus et des entreprises visées.

En amont de l'action de formation, l'organisme devra évaluer le candidat pour valider son admissibilité et adapter le parcours de formation à son profil.

L'organisme de formation devra :

- s'assurer du suivi de l'exécution de l'action de formation (feuilles de présence, ...)
- préciser les moyens d'évaluation de l'acquisition des compétences ciblées ;
- accompagnement au placement en entreprise ;
- réaliser le suivi de l'insertion des bénéficiaires (objectif visé : au minimum 70 % des personnes bénéficiaires d'un contrat de travail à l'issue de la P.O.E. collective).

Modalités de financement

Le financement de la P.O.E. collective concernant les frais pédagogiques sera assuré par l'OPCAIM via l'ADEFIM 01.

L'organisme de formation devra préciser le coût pédagogique par heure et par stagiaire ainsi que le coût de l'évaluation pré-formatrice.

Cette action sera subventionnée par le F.P.S.P.P. et le F.S.E. ce qui impliquera de respecter les obligations de publicité auprès de l'ensemble des participants.

Modalités de réponse à l'appel d'offre

Date de Clôture

Clôture de l'appel d'offre le mercredi 31 août 2016

Interlocuteurs

Les réponses doivent impérativement parvenir par voie postale (cachet de la poste faisant foi) en deux exemplaires à :

UIMM de l'Ain – 1 bis allée des tyrandes – B.P. 16 – 01960 PERONNAS

Contenu de la réponse

Utilisation du modèle joint à l'appel d'offre

CRITERES DE SELECTION

Critères

L'organisme prestataire sera présélectionné par l'UIMM de l'Ain sur les critères suivants par rapport au respect du contenu de la réponse au regard de l'appel d'offres :

- Expérience et références sur les thèmes de formation concernés
- Moyens humains et matériel pour l'action de formation proposée
- Capacité à répondre à toutes les obligations de publicité relatives à l'intervention des financeurs (Etat/FSE) (cf instruction DGEFP n° 2011-05 du 9 Février 2011)
- Descriptif des pré-requis préconisés par l'organisme
- Conditions de mise en œuvre des évaluations pré-formatives
- Moyens, outils et méthodes pédagogiques
- Détail et adéquation du programme de formation aux objectifs et publics visés
- Détail et adéquation du mode d'évaluation et de validation des acquis
- Modalités de suivi des stagiaires post-formation et accompagnement au placement en entreprise
- Adéquation du profil des intervenants par rapport à l'action
- Capacités minimum et maximum d'accueil
- Pertinence du calendrier
- Conditions tarifaires

AUTRES MODALITES

Conditions d'annulation de l'action de formation

L'UIMM de l'Ain se réserve le droit d'annuler les actions de formation programmées :

- En cas de défaillance totale ou partielle des cofinancements FPSPP et/ou FSE
- En cas de non-respect des obligations spécifiées dans ce document.

Annexes

- **Dossier de Réponse à Appel d'Offre**

Péronnas, le 8 juillet 2016,

*Marie-Hélène LEBRANCHU, Déléguée générale
de l'UIMM de l'Ain*